

**APPEL A CANDIDATURES
FINANCEMENT DE MOBILITES DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS+ KA171****Présentation**

Deux bourses de mobilité Erasmus + sont proposées pour deux étudiant(e)s (niveau : **Doctorat**) de **l'Institut Supérieur du Sport et l'Education Physique de Sfax** souhaitant effectuer une mobilité de **4 mois** au sein de **Le Mans Université – France**.

Ces deux bourses concernent la spécialité suivante : **Activités physiques et sportives**

L'action Erasmus + Mobilité internationale de crédits a pour objectif de financer des mobilités entre établissements européens et établissements partenaires hors Europe. Les projets de mobilités doivent être cohérents avec la stratégie internationale des établissements concernés et conforter les coopérations existantes. Les objectifs de ce programme sont de promouvoir la coopération avec les pays partenaires en lien avec la politique extérieure de la Commission Européenne, de soutenir l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur et de mettre en avant la richesse et l'attractivité de l'enseignement supérieur européen.

Le programme Erasmus + permet d'effectuer une mobilité dans un autre établissement à l'étranger pour acquérir de nouvelles compétences. Cette mobilité est validée et reconnue par l'établissement d'origine.

Conditions

- Être inscrit(e) à l'Université de Sfax (**l'Institut Supérieur du Sport et l'Education Physique de Sfax**)
- Avoir un niveau de français B2
- Ne pas déjà bénéficier de financements européens couvrant cette mobilité à l'étranger.
- Ne pas déjà bénéficier de financement Erasmus + longue durée au cours de son doctorat
- Valider le projet de mobilité avec son directeur de recherche
- Avoir pris contact avec l'unité d'accueil à Le Mans Université et obtenu son accord quant à la mobilité et à ses objectifs scientifiques.
- Soumettre le dossier de candidature dans les délais impartis

 Université de Sfax Direction des affaires académique et partenariat scientifique Service de coopération Internationale	Appel à candidature pour la mobilité des étudiants		<small>RÉPUBLIQUE TUNISIENNE</small>  <small>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE</small>
	Référence : PCI-AC-01-00	Date d'approbation : 02/09/2024	
	Numéro de page : Page 2 sur 3		

Procédure de candidature

Le dossier de candidature doit être soumis au plus tard le **20/05/2025** via le lien suivant : <https://forms.gle/5i4vjea5pxffBCNy7>

Dossier de candidature

- Attestation d'inscription
- Lettre de motivation
- CV
- Lettre de soutien
- Relevés de notes (à partir du Bac)
- Copies des diplômes
- Copie du passeport
- Lettre d'invitation de l'unité d'accueil

Critères de sélection

- Qualité scientifique et académique du dossier
- Clarté du projet d'acquisition de compétences et de recherche dans l'unité d'accueil
- Motivation de l'étudiant
- Bénéfices de la mobilité en termes de renforcement ou création de collaborations entre l'unité d'accueil et l'unité d'envoi (future co-tutelle ou co-direction, développement de projets de recherche...)
- Les étudiants qui répondent à un ou plusieurs des critères d'inclusion et de diversité suivants, établis par le programme Erasmus+ :

- Handicap (c'est-à-dire les participants ayant des besoins particuliers) : les personnes souffrant d'un handicap mental (intellectuel, cognitif, d'apprentissage), physique, sensoriel ou autre ;

- Obstacles économiques : personnes ayant un faible niveau de vie, un faible revenu, dépendant du système de protection sociale ou sans-abri ; jeunes en situation de pauvreté ; personnes endettées ou ayant des problèmes financiers ;

- Obstacles géographiques : personnes issues de zones rurales ou éloignées ; personnes vivant sur de petites îles ou dans des régions périphériques ; personnes issues de zones urbaines à problèmes



Université
de Sfax

Appel à candidature pour la mobilité des étudiants

Référence : PCI-AC-01-00

Date d'approbation : 02/09/2024

Direction des affaires académique et
partenariat scientifique

Service de coopération Internationale

Numéro de page : Page 3 sur 3

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



; personnes issues de zones moins bien desservies (transports publics limités, équipements médiocres).

- Différences culturelles : immigrés ou réfugiés ou descendants de familles d'immigrés ou de réfugiés ; personnes appartenant à une minorité nationale ou ethnique ; personnes ayant des difficultés d'adaptation linguistique et d'inclusion culturelle ;